
Résumé du discours de la citoyenne Pernot, qui annonce qu'elle travaille à la fabrication du salpêtre et que ses frères sont au service de l'armée, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé du discours de la citoyenne Pernot, qui annonce qu'elle travaille à la fabrication du salpêtre et que ses frères sont au service de l'armée, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 569;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29768_t1_0569_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Les patriotes des deux sexes de notre commune font une guerre continuelle à l'intrigue et à tous les genres d'aristocratie et de fanatisme. Ils se sont rendus responsables à la France de la conservation de leur port, de leurs côtes, de leur commune et de la propagation de l'esprit républicain, ils s'associent à votre responsabilité, ils se sont déclarés tyrannicides parce qu'ils identifient leur existence à celle de tous les hommes libres, ils brûlent d'aller affranchir la terre d'Albion. Plusieurs de nous dans les armées combattent avec vigueur les brigands intérieurs et extérieurs, les autres dans nos communes surveillent avec sévérité les malveillants et éclairent avec persuasion les hommes faibles. Tous déclarent que vous avez bien mérité de l'humanité, que vous avez bien servi la Patrie.

En décrétant le gouvernement révolutionnaire, la liberté des hommes de couleur, l'exportation des suspects, vous continuerez d'être justes, en faisant punir les coupables, en purifiant le sol de la République. Notre vœu est que dans ce moment révolutionnaire la foudre qui part du sommet de la Montagne puvérise tous ceux qui ne veulent pas la liberté, l'égalité ou qui les veulent d'une manière conditionnelle et à leur guise. Notre profession de foi est liberté, égalité, unité, indivisibilité, vertu, justice, probité, humanité, surveillance et sévérité. Nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à la paix et nous ne la voulons qu'avec les peuples qui auront recouvert (sic) leurs droits. Vive la République, Vive la Montagne (1).

21

Les administrateurs du district de Boiscommun font le détail des effets que leurs communes ont envoyés pour l'habillement des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Boiscommun, 21 germ. II] (3)

« Représentans,

Dans toutes les circonstances, les citoyens qui composent le district de Boiscommun, ont donné des preuves de leur attachement à la chose publique et voulant à quelque prix que ce soit concourir à l'affermissement de la liberté dont vous les avez fait jouir par vos sublimes travaux, aucun sacrifice ne leur a coûté.

Plusieurs communes ont fait des dons en chemises, bas, souliers, culottes, guêtres, qu'elles ont réunis pour en faire un seul envoi dans les dépôts destinés à les recevoir pour subvenir aux besoins de nos généreux défenseurs, et bientôt ils arriveront à Paris.

La commune d'Auxy y a contribué pour 86 chemises, 1 sabre, 4 paires de souliers et 172 liv. en assignats; celle-ci pour 48 chemises, 7 paires de bas, 1 drap et 13 paires de souliers; Gaubertin pour 10 chemises et 4 pantalons en toile; Combreaux pour 14 chemises, 1 paire de

souliers et 48 liv. en assignats; et le citoyen Perrin, d'Ingrannes, pour 3 chemises.

Chaque jour l'esprit public fait de nouveaux progrès; la lumière de la raison a absolument éteint les torches du fédéralisme et nous pouvons assurer que tous les administrés périront plutôt mille fois que de souffrir, que la moindre atteinte soit portée à la liberté.

Vive la République, Vive la Montagne.»

CHAUVOT, RONCERAY, LAMINOR,
GAUCHER, MOREAU.

22

La citoyenne Geneviève Pernot [admise à la barre] annonce qu'elle travaille à la fabrication du salpêtre, qu'un de ses frères fabrique les moulins nécessaires à la subsistance des armées, que l'autre, canonnier dans le 1^{er} bataillon d'Indre-et-Loire, blessé dangeusement dans plusieurs combats, a réparé ses forces en préparant le salpêtre, et va retourner aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

La citoyenne Moreau, femme Tierconnier, représentée à la Convention que par un décret du 1^{er} pluviôse, elle a sursis à l'exécution d'une taxe révolutionnaire imposée à Benoît Moreau, son père. Elle demande le renvoi de l'examen de cette taxe au représentant qui est à Nevers, pour y statuer définitivement.

Cette pétition, convertie en motion [par MONNOT], est décrétée (2).

24

Anne Labarre, veuve de Balaudot, gendarme de la 35^e division, fait hommage d'une médaille d'or, dont son mari avoit été décoré par la nation, comme l'un des vainqueurs de la Bastille (3).

La c^{ne} LABARRE se présente. Législateurs, un seul motif m'amène dans l'auguste sanctuaire de la liberté, c'est celui de la reconnaissance.

Mon mari, gendarme de la 35^e division, fut victime de son patriotisme, à Coron en Poitou, en mourant à son poste où il fut coupé en pièces par les infames suppôts des tyrans; vous avez décerné la juste récompense que j'en devois attendre, c'est un acte de votre justice: il ne me reste plus qu'à témoigner à ma patrie, dans la personne de ses représentants, les sentiments de ma reconnaissance, en les priant

(1) P.V., XXXV, 200. *Ann. patr.*, n° 469; *J. Sablier*, n° 1259; *M.U.*, XXXVIII, 412.

(2) P.V., XXXV, 221. Minute de la main de Monnot (C 296, pl. 1010, p. 6), Décret n° 8789.

(3) P.V., XXXV, 221 et 350. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t).

(1) C 300 pl. 1058, p. 33, signé SUSBIELLE, GAULT fils.

(2) P.V., XXXV, 220.

(3) C 297, pl. 1027, p. 35.